



Président du Parlement islamique d'Iran:

Palestine et Lutte contre le sionisme, causes les plus importantes

9e Conférence de l'UPCI: Délibération sur 17 Points

Téhéran, Capitale de la République Islamique d'Iran, organise la 9e Conférence et ses réunions connexes du 14 au 19 Février 2014. Les Présidents de parlements et les délégations parlementaires vont traiter les 17 points de l'Agenda à savoir : Adoption du Projet d'amendement des Règles de Procédure de l'UPCI, à la lumière du nouveau Statut ; Examen et Adoption des Rapports et Projets de Résolutions présentés par les Rapporteurs des quatre Comités Spécialisés Permanents, Examen et adoption des Rapports et Projets de Résolutions de la Réunion du Comité Permanent de la Palestine et de la Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes, Nomination des Membres du Comité Général pour l'année 2014 et nomination des membres du Comité Exécutif ; et le lieu de la 10e Conférence de l'UPCI, ainsi que date et lieu de la 32e Comité Exécutif .

Voir p.8



S.E. le Président du Parlement islamique de la République islamique d'Iran Dr. Ali Larijani a souligné que la cause la plus importante dans le monde islamique c'est la Palestine et la lutte contre le régime sioniste. Dans une interview avec le Bulletin "UPCI", Son Excellence a précisé que les musulmans font face à plusieurs défis dans différents domaines politiques, culturels, sociaux et économiques. Dr Larijani a souligné l'importance de la coopération islamique considérée comme une voie vers la prospérité économique, l'élimination de la pauvreté et faire face aux catastrophes naturelles. Il a insisté sur le rejet de stéréotypes importés sous prétexte de parvenir au développement car, ils ne prennent pas en compte les spécificités économiques, sociales et culturelles des pays musulmans. Son Excellence a également abordé la diplomatie parlementaire, le rôle des Parlements dans la vie contemporaine, l'islamophobie et les relations culturelles et politiques avec les pays occidentaux.

Voir p.2

Editorial



Cher lecteur,

Cette année marque le quinzième anniversaire de la création de l'Union parlementaire des Etats membres de l'OCI (UPCI).

En Juin 1999, la ville de Téhéran, capitale de la République islamique d'Iran, a abrité la Conférence fondatrice de l'Union avec la participation des parlements et assemblées de 44 pays des continents Africain, Asiatique, Européen et Amérique du Sud. Après trois jours de délibérations intenses, les conférenciers ont adopté le Statut de l'UPCI, ont défini ses objectifs et conçu le mécanisme de travail de la nouvelle Union. Ainsi, le navire a appareillé, avec la bénédiction d'Allah et s'est allègrement acheminé vers sa destination.

Le succès de toute organisation pourrait se mesurer selon trois grands critères: Premièrement l'ampleur de ses activités dans les domaines de sa compétence. Deuxièmement, le niveau de la réalisation de ses objectifs pour lesquels elle a été créée. Troisièmement, le statut de ses membres et le souhait des autres à y adhérer. Ces trois critères sont reliés entre eux et tout aussi important.

En ce qui concerne le premier critère, l'UPCI a convoqué neuf Conférences dans différentes villes arabes, africaines et asiatiques ; elle a réalisé seize Comité général (précédemment appelé le Conseil) ; ainsi que trente-trois réunions du Comité exécutif. Les Comités spécialisés permanents ont tenu deux sessions. Aussi le Comité de la Palestine et la Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes ont tenu leurs réunions dans le cadre des événements de la Conférence annuelle de l'UPCI. En outre, le Secrétariat général a participé activement, en tant qu'observateur, à des conférences, forums et colloques organisés par des organismes parlementaires, politiques et culturels aux niveaux régional et international, afin de servir les objectifs communs, d'enrichir l'expérience humaine dans divers domaines et consolider les principes et valeurs de compréhension, de coopération et des contacts entre les civilisations, cultures et religions à travers le monde. ❖

INDEX

Page.2	Interview avec le Président du Parlement Islamique d'Iran
Page.5	30e réunion du Comité exécutif
Page.6	Parlement Jordanien
Page.8	9ème Conférence de l'UPCI
Page.10	Parlement du Kazakhstan
Page.12	Visites au siège de l'UPCI
Page.13	15e Anniversaire de l'UPCI
Page.24	Réunion en marge de l'UIP, nouvelles parlementaires
Page.26	Activités du Secrétaire Général



S.E. Dr. Ali Larijani à l'« UPCI »:

Nous rejetons les stéréotypes importés pour le développement économique

Son Excellence le Président du Parlement islamique de la République islamique d'Iran M. Ali Larijani a affirmé que la cause la plus importante dans le monde islamique c'est la Palestine et la lutte contre le régime sioniste. Il a précisé que les musulmans font face à plusieurs défis dans les différents domaines politiques, culturels, sociaux et économiques. Dans son entretien avec l'« UPCI » Son Excellence a souligné que «la coopération islamique» est une valeur islamique noble, préconisée par notre Saint Coran. Dans son interview, Son Excellence a également abordé le concept de la diplomatie parlementaire, le rôle des parlements dans la vie contemporaine, le développement économique, la lutte contre les catastrophes naturelles, l'islamophobie, et les relations culturelles et économiques avec les pays occidentaux.

Voici quelques points importants de l'interview:

UPCI: Comment évaluez-vous la performance de l'Union pour faire avancer l'action parlementaire islamique commune?

Dr Larijani: en général, la performance de l'UPCI a été positive. Je tiens à souligner que, avant la création de l'Union, les parlements islamique n'avaient aucun lien organisationnel

continu. Avec l'UPCI ce lien existe et il fonctionne très bien. Je suis d'avis que la tenue de différentes réunions régulières, est l'une des réalisations la plus positive de cette Union. Il favorise l'occasion de la tenue des réunions collectives et bilatérales des présidents de parlements et des délégations parlementaires.

La cause la plus importante dans le monde islamique est celle de la Palestine et la lutte contre le régime sioniste. À cet égard, l'UPCI a pris de bonnes initiatives telles que l'organisation de conférences extraordinaires au niveau des Présidents qui ont adopté d'importantes résolutions.

Je pense que cette Union fournira des opportunités pour l'action islamique commune dont nous devons nous servir à l'avenir.

UPCI: Le monde islamique est confronté à des défis dans de nombreux domaines. À votre avis, quels sont les défis les plus remarquables, et comment les musulmans peuvent y faire face et les résoudre ?

Dr Larijani: nous, les musulmans, nous sommes confrontés à plusieurs défis dans le domaine politique, culturel, social et

- les Musulmans font face aux défis
- Palestine, Cause la plus importante

économique.

En ce qui concerne le domaine économique, les musulmans sont confrontés à la question des « stéréotypes nationaux » pour l'accès au développement, car il est possible d'utiliser des stéréotypes importés à cet égard et ce, en raison du fait qu'ils ne prennent pas en considération les spécificités économiques, sociales et culturelles de nos pays. Les défis majeurs dans ce domaine sont ceux de l'élimination de la pauvreté et la lutte contre la corruption. Deuxièmement - Dans le domaine socio - culturel, nous sommes confrontés au phénomène de l'islamophobie et les tentatives de propager des images irréalistes de l'Islam. Dans cette conjoncture, je tiens à souligner la nécessité de doubler les efforts des musulmans pour contrecarrer les actions négatives de certains musulmans qui donnent une image déformée de l'islam au monde. La cristallisation de nos idées dans le domaine culturel doit tenir compte de l'engagement total pour les valeurs et les principes islamiques nobles, accompagné de l'interaction retentissante avec les événements mondiaux, mais d'un point de vue islamique et humain.

Troisièmement, le défi le plus important auquel nous sommes



confrontés dans le domaine politique, c'est la cause de la Palestine en tant que pierre angulaire et le pivot de notre préoccupation et de ne jamais s'en éloigner jusqu'à la réalisation de l'aspiration légitime du peuple palestinien. Dans ce contexte, il est à souligner que les parlements des pays musulmans et l'UPCI ont un rôle particulier à jouer.

UPCI: À votre avis, quelles sont les stratégies sur lesquelles la coopération économique entre les membres peuvent être échafaudées?

Dr Larjani: la coopération est un concept islamique noble que notre religion tolérante nous encourage à maintenir. Islam préconise la coopération en bonté et piété et éviter de se mettre du côté de l'agression, ce que certains musulmans égarés commettent. L'UPCI peut organiser des rencontres économiques avec un ordre du jour déterminé. Ensuite, elle peut transmettre les conclusions de ces réunions aux parlements pour examen et adoption de lois appropriées à ce sujet.

Comme je l'ai mentionné précédemment, la pauvreté, le sous-développement et la corruption de la bureaucratie sont parmi les



défis les plus importants auxquels le monde islamique fait face. À cet égard, certains parlements musulmans ont pris de bonnes initiatives pour faire face à ces défis. D'autres parlements musulmans peuvent se servir de cette expérience en raison de la similitude relative qui existe entre les communautés islamiques. En ce qui concerne les catastrophes naturelles, qui a, entre autre, un impact sur le développement économique, les pays islamiques doivent allouer des fonds, dans leurs budgets, à cet égard. Au cas où ces fonds n'ont pas été utilisés, ils peuvent être transférés au budget de l'année prochaine.

UPCI: quelle est la signification de la diplomatie parlementaire, et quel est le rôle des parlements en général?

Dr Larjani: la diplomatie parlementaire est devenue un enjeu important dans les relations internationales de notre monde contemporain. Elle joue un rôle complémentaire à d'autres aspects de la diplomatie.

Les Parlements sont les représentants de leurs peuples et ont des liens étroits avec eux. Les députés sont pleinement conscients des points de vue et des aspirations de ceux qu'ils représentent. D'autre part, les Parlements ont un lien juridique étroit avec les organes exécutifs de l'État. Ils adoptent des législations, surveillent la performance du gouvernement et responsabilisent les représentants du gouvernement. Les Parlements disposent d'outils qui leur permettent de présenter les points de vue et les aspirations des peuples aux gouvernements et les inciter à les prendre en considération lors de l'élaboration des politiques de





Président de la 9ème
Conférence de l'UPCI (Iran)

Ali Larijani

Dr Ali Ardeshir Larijani est né en 1957 dans une famille très religieuse à Najaf. Il est marié et a deux fils et deux filles.

Formations

- Licence en Mathématiques et Informatique, Université de Technologie Sharif, 1979
 - Maîtrise en philosophie occidentale, Université de Téhéran, 1981
 - Doctorat en philosophie occidentale, Université de Téhéran, 1983
- Expérience Académique
- Professeur des Universités
 - Membre de la Faculté de l'Université de Téhéran
- Expérience professionnelle
- Directeur général du Broadcasting de la République islamique d'Iran (IRIB), Réseaux étrangers
 - Directeur général de l'IRIB Bureau central des Informations
 - Directeur général de l'IRIB, 1981-82
 - Vice-Ministre du Travail et des Affaires Sociales
 - Vice-Ministre des Postes, Téléphone et

Télécommunications

- Ministre de la Culture et de l'orientation islamique, 1991-1993
 - Président de l'IRIB, 1994-2004
 - Représentant du Guide Suprême au Conseil Suprême de la Sécurité Nationale
 - Secrétaire général du Conseil Suprême de la Sécurité Nationale, 2005
- Expérience Parlementaire
- Membre du Parlement de la circonscription de Qom pour le mandat actuel
 - Président du Parlement depuis 2008
- Autres postes
- Membre du Conseil de Discernement de l'État
 - Membre du Haut Conseil de la Révolution culturelle
- Publications
- Méthode mathématique dans la philosophie de Kant
 - Métaphysique et Sciences exactes dans la philosophie de Kant
 - Intuition et propositions à priori dans la philosophie de Kant.❖

direction du pays ; Voici une autre dimension de l'importance des Parlements. Contacts entre les Parlements signifie le contact entre les différents peuples. L'UPCI peut jouer un rôle à cet égard en constituant des groupes de travail spécialisés, composés des Parlementaires pour maintenir le contact avec eux dans différents domaines.

UPCI: Quel est votre point de vue sur l'islamophobie ?

Dr. Larijani: l'islamophobie est née de la haine semée par certains groupes dans le monde occidental qui croyaient que leurs intérêts sont incompatibles avec les intérêts des communautés musulmanes. Par conséquent, ces groupes hostiles se servent de toutes les occasions pour faire triompher



leurs desseins contre l'islam et les musulmans. Il nous incombe d'engager une action culturelle de grande envergure afin d'éliminer l'extrémisme dans nos propres pays, parce que le comportement des fanatiques dans ces pays fournissent des prétextes à des groupes hostiles pour lancer des campagnes de haine contre l'islam et les musulmans.

D'autre part, il est possible à la fois de renforcer les relations culturelles et politiques avec les pays occidentaux pour démontrer les réalités à leurs citoyens et chercher à éliminer les pratiques perpétrées par des extrémistes. Par exemple, l'UPCI peut convoquer des conférences conjointes qui réunissent des chercheurs impartiaux de l'Ouest et leurs homologues dans le monde islamique pour créer une atmosphère positive pour la coopération et la solidarité entre tous les êtres humains en vue d'enraciner la paix et la justice durable dans le monde.

UPCI: Comment évaluez-vous l'état de la mise en œuvre des résolutions et recommandations adoptées par les organes de l'UPCI ?

Dr Larijani: Pendant le processus de l'adoption des résolutions et décisions, les membres de l'UPCI, en général, et le Secrétariat général en particulier, doivent prêter attention à la possibilité de la mise en œuvre de ces résolutions et décisions. En général, le travail d'équipe et la mise en œuvre de ces décisions, est la question la plus difficile partout dans le monde. Cependant, la question qui prévaut à la mise en œuvre des résolutions, c'est la création d'une atmosphère harmonieuse et propice entre les musulmans pour faciliter la mise en œuvre des résolutions. Nous devons également poursuivre leur mise en œuvre et communiquer les résultats à tous les membres de l'UPCI, lors de leurs rencontres. En outre, les Membres doivent se rassurer, lors de l'adoption de résolutions, de sa faisabilité.❖

Trentième réunion du Comité Exécutif de l'UPCI à Bakou:

Adoption du Projet d'Amendement des Règles de Procédure de l'UPCI

Sur l'aimable invitation de Son Excellence Oktay Asadov, Président de l'Assemblée Nationale de la République d'Azerbaïdjan, la 30^e réunion du Comité Exécutif a eu lieu dans la ville de Bakou, capitale de la République d'Azerbaïdjan, le 19 Juin 2013.

S.E.M. Askarov Ziyat, Vice-président de l'Assemblée Nationale de la République d'Azerbaïdjan a salué les honorables membres du comité et leur a souhaité un travail fructueux - et a souligné l'importance de la coopération des organisations régionales et internationales ainsi que leur rôle dans le renforcement des relations bilatérales entre leurs pays et les Parlements membres de l'UPCI ; il a également mis en exergue les préceptes de la religion islamique basées sur des valeurs nobles qui renforcent les relations fraternelles entre les musulmans partout dans le monde et a précisé qu'en République d'Azerbaïdjan l'islam renforce la solidarité et la collaboration entre les nations, comme c'est le cas dans d'autres pays et communautés musulmans et a souhaité la prévalence de la paix dans la région et a exprimé l'espoir que la question de la région de Haut -Karabakh soit résolue de manière à renforcer l'unité et la souveraineté du pays.

Son Excellence le Secrétaire Général Dr. Mahmud Erol KILIÇ a présenté un rapport couvrant la période entre la huitième session de la Conférence de l'UPCI, tenue à Khartoum - Soudan en Janvier 2013 et la date de la trentième réunion du Comité exécutif. Le rapport comportait les activités du Secrétariat et sa participation à des forums internationaux, les Communiqués publiés par le Secrétariat Général ; les Communiqués des parlements membres et distribués selon leur demande, les efforts de Son Excellence le Président de l'Union pour dynamiser et mettre en œuvre les résolutions de la huitième Conférence de l'Union et le suivi par le Secrétariat de la Conférence pour mettre en œuvre les résolutions adoptées par la Conférence et réunions connexes ainsi que des activités du média.

Lors des discussions, le Comité a exprimé l'espoir que la visite



de Gaza serait effectuée dès que possible. Il a également noté l'importance de la réalisation d'un séminaire par les parlements membres sur la protection des minorités musulmanes qui vivent dans les pays non membres de l'OCI, selon la résolution prise à cet égard.

Le Comité exécutif a examiné et adopté le rapport du Comité d'experts sur le document de la Déclaration Parlementaire Islamique qui a été inclus dans le Projet d'Ordre du jour de la neuvième session de la Conférence de l'UPCI. Le Comité exécutif a également adopté le projet d'amendement des règles de procédure de l'UPCI à la lumière du nouveau Statut, qui a été mis à jour par la deuxième Conférence extraordinaire tenue à Abu Dhabi en 2011.

Lors de sa 30^e réunion, le Comité exécutif a mis également à jour les Ordres du jour provisoires des comités spécialisés permanents, de la seizième session du Comité général et celle de la 9^e Conférence de l'UPCI - il a également mis à jour les Ordres du jour provisoires des organes subsidiaires à savoir la 3^e Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes et le 3^e Comité permanent de la Palestine. ♦



**Président de la Chambre
des Représentants**
**Atef Youssef Saleh
Tarawneh**



Date et lieu de naissance:

1954- Khalidiya

Etat civil: Marié

Éducation: B.SC.

Spécialisation: Génie civil

Expérience Législative:

Membre de la Chambre des Représentants lors des quatorzième, quinzième et seizième législatures.

Expériences et poste précédents:

- Premier Vice-Président de la Chambre des Représentants de la XVI Législature
 - Membre du groupe d'Amitié Jordanie et l'Ukraine
 - Directeur général de la société des contrats
 - Ingénieur en Pétrole international, S.A.
 - Président du Groupe d'amitié parlementaire Jordanie –Grèce
 - Travailler dans le secteur du commerce et des marchés
 - Président des assureurs arabes
 - Directeur, Ingénierie des municipalités
- Adhésion à des organisations de la société civile:**
- Président de la Société de bienfaisance
 - Membre de plusieurs clubs sportifs et culturels
 - Directeur général de la Cité de de la jeunesse d'Al Hussein
 - Président du club de bienfaisance de Zatras
 - Président de l'Association pour aider les étudiants démunis
 - Membre fondateur du Club de Moab
 - Membre de la Société de bienfaisance Khalidiya. ❖

INFORMATIONS SUR LES PARLEMENTS MEMBRES:

**Informations générales sur le Parlement
du Royaume Hachémite de Jordanie**

Composition du Parlement

Le Parlement se compose de deux chambres: le Sénat et la Chambre des Représentants.

1 - Le Sénat

Présidence

Le président du Sénat est nommé par Sa Majesté le Roi par un arrêté royal, pour une période de deux ans renouvelable.

Les membres du Sénat

Les membres du Sénat sont nommés par Sa Majesté le Roi selon des critères particuliers fixés par la Constitution, et le Sénat est composé du président et de la moitié des membres de la Chambre des Représentants.

La durée du mandat

La durée du mandat au Sénat est de quatre ans et peut être renouvelée.

Réunions du Sénat

Les réunions du Sénat ont lieu conjointement avec celles de la Chambre des Représentants et Les séances des réunions s'effectuent alternativement par des chambres, en cas de dissolution de la Chambre des Représentants, les séances du Sénat seront suspendues.

**2 - LA CHAMBRE DES
REPRESENTANTS**

Présidence

La Chambre des Représentants élit son président pour une période d'un an, renouvelable au début de chaque session ordinaire et dure jusqu'au début de la session qui suit.

Membres

La Chambre des Représentants est composée de 120 membres élus, dont le président, élu par le suffrage direct.

La durée du mandat

La durée du mandat de la Chambre des Représentants est de quatre ans à partir de la date de l'annonce des résultats des élections générales dans le Journal officiel. Le roi peut prolonger la durée de la Chambre pour une période d'au moins un an et au maximum deux ans.

Réunions de la Chambre

La Chambre des Représentants a trois types Sessions: ordinaire, urgence et extraordinaire.

Les fonctions de l'Assemblée nationale

1 – Rôle législatif

Le processus législatif passe par trois étapes: la rédaction de projets de loi, la discussion et puis la promulgation.

2 – Rôle de Contrôle

L'Assemblée exerce un rôle de contrôle sur les travaux du pouvoir exécutif et sur la performance selon les termes de références qui lui ont été assignées par la Constitution. Le Premier ministre et les Ministres sont responsables devant l'Assemblée nationale, une responsabilité partagée concernant la politique publique de l'État. L'Assemblée exerce ses pouvoirs de contrôle par voie réglementaire à savoir:

Vote de confiance ; Le vote de confiance au Cabinet ou à l'un de ses membres sera décidé par la Chambre des Représentants, si la Chambre décide la non-confiance au cabinet par la majorité absolue de la totalité de ses membres, le cabinet doit démissionner, si un ministre n'obtient pas la confiance, il doit également démissionner.

Investigation ; C'est l'un des outils de contrôle et destiné à accéder à la connaissance de certaines questions en formant des comités spéciaux des membres des chambres.





Demande de discussion, par laquelle la Chambre peut se fixer sur la vérité et échanger des vues sur des sujets particuliers avec le gouvernement pour découvrir la vérité.

Expression d'intérêt ; destiné à assurer au gouvernement de mener une action particulière ou de suivre un plan spécifique.

Audition des pétitions et des plaintes: Tout citoyen jordanien est en droit de soulever une pétition au Parlement dans le cadre des affaires publiques ou de ses affaires personnelles.

Question: Elle est l'une des méthodes qui visent à résoudre un problème ou clarifier les intentions du gouvernement pour traiter ledit problème, ou d'attirer l'attention sur une question particulière.

Interrogatoire et accusation ; est destinée à responsabiliser un ministre ou un responsable de sa conduite dans les affaires publiques.

Outre les termes de référence législative régulières, l'Assemblée possède des termes de référence financiers, pratiqués par la promulgation d'un projet de budget de l'Etat et contrôle les contrats d'imposition et de concession.

À propos de la Chambre des Représentants:

1 - Présidence de la Chambre et la formation de son bureau permanent et exécutif.

- Les fonctions du président de la Chambre: Le président de la Chambre a les responsabilités suivantes:

A - Représenter la Chambre et parler en son nom, si nécessaire est.

B - Veiller à l'application des dispositions de la Constitution et des règles de procédure dans les délibérations et décisions de la Chambre.

C - Préparation de l'ordre du jour de chaque réunion de la Chambre.

D - Présider les réunions et déclarer leur ouverture et clôture, ainsi que diriger les discussions et définir les rubriques pour plus de détails et donner le droit de parole.

E - Déclarer les résolutions de la Chambre et le suivi de leur mise en œuvre.

F - Prendre les mesures nécessaires pour préserver la dignité de la Chambre et de ses membres.

G - Présider la machine administrative de la Chambre.

La formation du Bureau permanent de la Chambre

Au début de chaque session ordinaire, les membres de la Chambre des Représentants élisent le Bureau Permanent de la Chambre, composé du Président et de ses deux adjoints et assistants. La fonction du Bureau dure jusqu'au jour de l'ouverture de la prochaine session ordinaire.

- La formation du Bureau exécutif

Le Bureau Exécutif est composé des membres du Bureau

Permanent et des chefs des groupes parlementaires ou de leurs représentants et d'un représentant des «indépendants». Dans la première réunion du Bureau exécutif, un rapporteur est élu parmi ses membres. La fonction du Bureau est prorogé jusqu'au jour de l'ouverture de la prochaine session ordinaire.

2 - Les Comités

- Comités permanents:

Comité juridique, Comité des finances, Comité de l'économie et de l'investissement, Comité des affaires étrangères, Comité de la gestion, Comité de l'éducation et de la culture, Comité de la Jeunesse et des Sports, Comité sur l'orientation et l'information nationale, Comité de la santé et de l'environnement, Comité de l'agriculture et de l'eau, Comité du travail et du développement social et de la population, Comité de l'énergie et des ressources minérales, Comité sur la fonction publique et des Transports, Comité sur Tourisme et des Antiquités, Comité pour les libertés publiques et des Droits de l'Homme, Comité de la Palestine, Comité sur les zones rurales, Comité sur l'ordre et la conduite, Comité pour l'intégrité, la transparence et l'enquête, Le Comité sur les femmes et de la famille,

- Comité pour la réponse au discours du trône.

- Comités ad-hoc.

Des comités ad hoc sont formés en vertu de l'article 62 du Règlement intérieur de la Chambre des Représentants pour traiter une question très urgente. Le Comité sera dissolu une fois sa mission accomplie.

3 - Groupe parlementaire

La nature et les fonctions du Groupe parlementaire:

Conformément à l'ordre de l'UIP et de ses règlements, qui stipulent que dans chaque Parlement il doit y avoir un groupe parlementaire aux fins de l'Union interparlementaire et l'Union parlementaire arabe ;

La formation du Groupe:

L'Assemblée nationale est considéré comme un groupe parlementaire et est dirigé par le président de la Chambre des représentants.

4- La diplomatie parlementaire

- Groupes de fraternité:

Il y a des groupes de fraternité avec: Koweït - EAU - Arabie Saoudite - Qatar - Algérie - Soudan - Malaisie - Liban et la Libye.

- Groupe d'amitié:

Des groupes d'amitié avec: la Grande-Bretagne, la Biélorussie, de Russie, Malaisie, Chine, Etats-Unis, Ukraine, Italie, Turquie, Espagne, Australie, Japon, France, Bulgarie et Suisse. ❖



Téhéran accueille la 9e Conférence de l'UPCI

Nominations des membres du Comité Général, du Comité Exécutif et des Comités Spécialisés Permanents

Le Parlement islamique de la République islamique d'Iran a présidé la 9e Session de la Conférence de l'UPCI et ses réunions connexes à Téhéran, les 14-19 Février 2014.

S.E. le Président du Parlement islamique iranien, Dr Ali Larijani, et S.E. Dr. Mahmud Erol Kiliç, Secrétaire général de l'UPCI ont envoyé des lettres d'invitation à leurs Excellences les Présidents des Parlements membres de l'UPCI (53 membres), aux observateurs à l'UPCI ainsi qu'aux invités et personnalités concernées par les questions internationales.

Du 14 au 17 Février 2014, il y aura des réunions des organes de l'UPCI à savoir: Comité exécutif ; Comités spécialisés permanents (Comité des affaires politiques et des relations extérieures - Comité des affaires économiques et de l'environnement - Comité des droits de l'homme , de la femme et de la famille - Comité des affaires et culturelles et juridiques et, du dialogue des civilisations et religions) , il y aura aussi la réunion de la Comité Général qui finalisera l'ordre du jour de la 9ème Conférence de l'UPCI, prévue les 18 et 19 Février 2014. Des Organes subsidiaires à savoir Comité permanent de la Palestine et la Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes, se réuniront du 14 au 16 Février 2014 respectivement.

Projet d'Ordre du Jour de la Conférence:

- 1- Election des Membres du Bureau comme suit:
 - 1-1 Vice-président (groupe africain)
 - 1-2 Vice-président (groupe arabe)
 - 1-3 Rapporteur.



2. Adoption de l'Ordre du Jour et du Programme de Travail de la 9ème Conférence.

3. Rapport du Secrétaire Général de l'UPCI.

4. Discours des Chefs des Délégations.

5. Examen et adoption des Rapports de la 16ème Session du Comité Général de l'UPCI, et de ses annexes.

6. Adoption du Rapport du Comité d'Expert sur le Document concernant la Déclaration Parlementaire islamique.

7. Adoption du projet d'Amendement des Règles de Procédure de l'UPCI à la lumière du Statut amendé.

COMITES SPECIALISES PERMANENTS

8. Examen des Rapports et des Projets de Résolutions présentés par les Rapporteurs des Comités suivants:

- 8.1 - Comité des Affaires Politiques et des Relations Extérieures.

- 8.2 Comité des Affaires Economiques et de l'Environnement.

- 8.3 - Comité des Droits de l'Homme, de la Femme et des Affaires de Famille.

- 8.4 - Comité des Affaires culturelles, Juridiques et du Dialogue des Civilisations et des Religions.

ORGANES SUBSIDIAIRES:

9. Examen et adoption des rapports et Résolutions soumis par:

- 9.1. Le 3e Comité Permanent chargé de la Palestine.

- 9.2. La 3e Conférence des Femmes Parlementaires

Musulmanes.

AFFAIRES D'ORGANISATION

10. Nomination des membres du Comité Général de l'UPCI pour 2014.

11. Nomination des membres du Comité Exécutif pour l'année 2014.

12. Nomination des membres des Comités Spécialisés Permanents suivants pour 2014:

12.1 - Comité des Affaires Politiques et des Relations Extérieures.

12.2 - Comité des Affaires Economiques et de l'Environnement.

12.3 - Comité des Droits de l'Homme, de la Femme et des Affaires de Famille.

12.4 - Comité des Affaires culturelles, Juridiques et du Dialogue des Civilisations et des Religions.

13. Fixer la date et le lieu de la 10e Session de la Conférence de l'UPCI.

14. Fixer la date et le lieu de la 32e Réunion du Comité Exécutif de l'UPCI.

SESSION DE CLOTURE:

15. Adoption du Rapport Final de la 9ème Session de la Conférence de l'UPCI.

16. Adoption de la Déclaration de Téhéran et du Communiqué Final de la 9ème Session de la Conférence de l'UPCI.

17. Autres Affaires.

CELEBRATION DU 15e ANNIVERSAIRE DE L'UNION:

La date de la tenue de la 9e Conférence de l'UPCI coïncide avec



le 15e anniversaire de l'Union qui a été créée à Téhéran en 1999.

En cette heureuse occasion, S.E. Dr. Ali Larijani, Président du Parlement islamique d'Iran, a envoyé des invitations à leurs Excellences les Présidents des Parlements membres qui ont présidé les précédentes Conférences de l'UPCI, depuis sa création, à l'ancien Secrétaire général de l'UPCI et à un certain nombre d'invités.

Le programme de la cérémonie comprend des discours, ainsi qu'un regard sur les organes de l'UPCI et les

organes subsidiaires et leurs fonctions. Le Secrétariat général publiera une édition spéciale de sa revue, l'UPCI, qui contient un panorama des progrès de l'UPCI au cours des 15 dernières années avec un coup d'œil vers un avenir meilleur.

La 9e Conférence de l'UPCI, tenue sous le slogan "Solidarité, justice et progrès", devrait adopter des résolutions et recommandations importantes destinées à répondre aux aspirations de notre glorieuse Oumma islamique concernant la dignité, le progrès et la prospérité. ♦



**Président de la Mazhilis du Parlement
de la République du Kazakhstan**
Nurlan Nigmatulin



- Né le 31 Août 1962 à Karaganda, au Kazakhstan, URSS
- Parti démocratique Nur Otan de parti politique populaire
- Education: Institut polytechnique de Karaganda. Docteur en sciences politiques.

Parcours professionnel:

1984 -1985 - Ingénieur, Chef du Département des transports dans "Karagandaoblgas".
1985 - 1990 - Premier Secrétaire du Comité de district Lénine de Lénine Ligue des jeunes communistes (CLJL) du Kazakhstan, chef adjoint du Département des organisations du Komsomol du Comité central du CLJL du Kazakhstan, secrétaire et premier secrétaire du Comité régional de Karaganda de CLJL du Kazakhstan.
1990 - 1993 - Président du Comité des organisations de jeunesse du Kazakhstan.
1993 - 1995 - Président du Kazakhstan-American Joint-Venture "Tengri".
1995 - 1999 - Inspecteur d'Etat, Chef adjoint du Département de l'administration du président d'administration du Kazakhstan.
1999 - 2002 - vice-gouverneur de la ville d'Astana
2002 - 2004 - Vice-ministre des Transports et des Communications de la République du Kazakhstan.
2004 - 2006 - Chef adjoint du Bureau du Président de la République du Kazakhstan.
2006 - 2009 - gouverneur de Karaganda Région.
2009 - 2012 - Premier vice-président du Parti démocratique du peuple de "Nur Otan".
Depuis le 20 Janvier 2012 - Président du Majilis du Parlement de la République du Kazakhstan.

- Prix: "Kurmet", classe II "Barys", 5 médailles de la République du Kazakhstan
- Langues: kazakhs, anglais, russe.
- Marié, trois fils et deux petits-fils. ❖

**INFORMATION SUR LE
PARLEMENT DE**

**LA REPUBLIQUE
DU KAZAKHSTAN**

Le Parlement est composé de deux chambres: le Sénat et la Mazhilis.

Le Sénat:

Le Sénat est composé de députés élus à savoir deux de chaque région de la République du Kazakhstan.

Sept députés sont désignés par le Président de la République. La moitié des sénateurs sont rééligibles tous les trois ans. La durée du mandat d'un sénateur est de six ans. Le Sénat est formé de 47 membres.

Mazhilis:

La Mazhilis se compose de soixante-dix-sept députés. Dix d'entre eux sont élus sur la base de listes des partis sur un système de représentation proportionnelle et selon le territoire de l'unité nationale de la circonscription électorale. La durée du mandat des députés de Mazhilis est de cinq ans.

Le Parlement est l'organe représentatif suprême de la République exerçant des fonctions législatives.

Les pouvoirs du Parlement peuvent être interrompus par anticipation dans certains cas et ce, en vertu de la procédure stipulée dans la Constitution du Kazakhstan.

L'organisation et l'activité du Parlement ainsi que le statut juridique de ses députés sont déterminés par la Constitution, loi constitutionnelle actuelle et d'autres actes législatifs.

Séances publiques du Parlement

1. Tenir des séances conjointes ou indépendantes de manière publique. Dans certains cas prévus par les règles, elles peuvent être à huis clos.

2. Le Président, le Premier ministre et les membres du Gouvernement, Président de la Banque Nationale, le Procureur général, le Président du Comité de la sécurité nationale, ainsi que le Secrétaire d'État et le Chef de l'administration de la présidence ont le droit d'être présents lors des réunions publiques ou huis clos, et ont le droit d'être écoutés.

3. Les fonctionnaires des organes et institutions de l'autonomie locale, dont la présence à la session est adoptée par la décision du Parlement ou de ses chambres, doivent venir au Parlement et donner des informations sur les questions relevant de leur compétence.





Présidents des Chambres du Parlement

1. Les Chambres sont dirigées par leurs présidents qui sont élus par le Sénat et le Majlis parmi les députés. Ils doivent avoir une parfaite maîtrise de la langue nationale, élus au scrutin secret et à la majorité des voix du total des députés des Chambres.

2. La candidature pour le Président du Sénat est présentée par le Président du Kazakhstan.

3. La candidature de Président du Majlis est faite par les députés de la Chambre.

Organes de coordination du Parlement

1. Les organes de coordination du Parlement sont le Bureau du Sénat et celui du Majlis, supervisés par les Présidents des Chambres.

2. Le bureau comprend les vice-présidents des chambres et leurs présidents des comités permanents.

3. Bureau des Chambres:

1) coordonne le travail des comités de la chambre;
2) prépare l'agenda pour l'examen d'un projet de lois et autres décisions du Parlement et de ses Chambres;

3) aide à l'organisation du travail d'équipe des comités émanant de la compétence de plusieurs comités;

4) s'occupe d'autres questions relatives à l'organisation du travail des chambres qui n'ont pas été prévues par la Loi constitutionnelle actuelle émanant de la compétence d'autres organes et fonctionnaires du Parlement.

4. Sessions des Bureaux des Chambres sont convoquées sur la demande des Présidents des chambres, avec la présence d'au moins deux tiers du total de leurs membres.

Organismes du fonctionnement du Parlement

● Les organismes du fonctionnement du Parlement sont des comités permanents du Sénat et du Majlis, ainsi que les commissions mixtes des chambres.

● Les comités permanents des Chambres sont formés pour exercer le travail législatif, l'examen préliminaire et la préparation des questions émanant de la compétence des Chambres. Les Chambres définissent la liste et structure quantitatives de comités permanents, et élisent leurs membres. Le nombre de comités

permanents du Sénat et de la Majlis ne doit pas dépasser sept pour chaque chambre.

La compétence du Parlement relative à l'adoption des lois

1. Le Parlement a le droit de promulguer des lois contrôlant les fonctions publiques les plus importantes et d'établir les principes et normes en rapport avec:

1) La capacité juridique des personnes physiques et morales, les droits et les libertés civiles, les obligations et la responsabilité des individus et des personnes morales;

2) Conditions de propriété et d'autres droits de propriété;

3) Création et organisation des travaux des organes de l'Etat et des organismes autonomes locaux, et le service militaire et étatique.

4) la fiscalité.

5) Budget de l'Etat;

6) Les problèmes du système et les procédures judiciaires;

7) L'éducation, les soins de santé et des prestations sociales;

8) La privatisation des entreprises et de leurs biens;

9) Protection de l'environnement;

10) La structure administrative et territoriale;

11) Veiller à la défense et à la sécurité de l'Etat.

2. Toutes les autres fonctions sont régies par des actes législatifs.

Résiliation des pouvoirs du Parlement

1. Le Président de la République peut dissoudre le Parlement dans les cas:

- Expression d'un vote de non-confiance au gouvernement par le Parlement;

- Refus à deux reprises du Parlement de donner son consentement à la nomination du Premier ministre;

- Crise politique résultant de différends insurmontables entre les Chambres du Parlement ou le Parlement et les autres branches du pouvoir d'Etat.

2. Le Parlement ne peut être dissous dans la période de l'état d'urgence ou de la loi martiale, au cours des six derniers mois du mandat du Président, ainsi qu'un an après la dissolution précédente. ❖



Président du Parlement turc en visite à l'UPCI



S.E.M. Cemil Çiçek, Président de la Grande Assemblée Nationale de Turquie, en tête d'une délégation, a effectué une visite au siège du Secrétariat général de l'UPCI. Il a été reçu et accueilli par S.E. Dr. Mahmud Erol KILIÇ, Secrétaire général de l'UPCI ainsi que par le personnel du Secrétariat général.

Son Excellence Dr. Mahmud Erol KILIÇ a

offert un déjeuner en l'honneur du Président du Parlement turc et la délégation accompagnante. Certains fonctionnaires du Parlement Islamique d'Iran ont été invités à cette occasion ainsi que l'ambassadeur turc à Téhéran et certains diplomates turcs. Il est à noter qu'un certain nombre de députés et de journalistes accompagnaient la délégation de M. Çiçek. ❖

Visite du Ministre des Affaires Etrangères de Burundi au Siège de l'UPCI

Lors de son séjour à Téhéran, pour participer à la cérémonie d'investiture du Président élu de la République Islamique d'Iran, Dr. Hassan ROHANI, S.E.M. Laurent Kavakure, Ministre des Affaires Etrangères de Burundi a visité le siège de l'UPCI, le Samedi 3 Août 2013. Il a été accueilli par S.E. Ambassadeur Ali Asghar Mohammadi, Secrétaire Général Adjoint de l'UPCI, Ambassadeur Sidiq Yousif Abu Abla, Directeur de Cabinet et M. Zahid Hassan Qureishi, Directeur du Département des Conférences de l'UPCI.

Les deux parties ont eu des discussions qui étaient portées sur les objectifs de l'UPCI, l'adhésion et ses différentes activités.

Son Excellence le Ministre a exprimé le souhait de son pays d'ouvrir les voies de la coopération régionale et internationale également dans l'espace de l'OCI. Il a



également affirmé la volonté du Parlement de son pays à adhérer à l'UPCI à titre d'observateur, vu que les musulmans dans son pays constituent un pourcentage non négligeable, et que la plupart d'entre eux sont engagés dans les domaines économique et commercial.

Les autorités compétentes du Parlement de Burundi avec son ambassade à Téhéran suivront les modalités avec le Secrétariat général de l'UPCI pour la rejoindre en qualité d'observateur. ❖



La voie du progrès:

l'UPCI en 15 ans:

L'Union parlementaire des Etats membres de l'OCI (UPCI) est l'un des mécanismes importants de l'action islamique commune. La conception de cet organe a été cristallisée lors d'un Comité de coordination élargi qui s'est réuni les 14 - 15 Décembre 1998.

Les 15 - 17 Juin 1999, la Conférence fondatrice de cette Union s'est tenue à Téhéran, République islamique d'Iran, avec la participation de (44) Parlements des pays à savoir: Azerbaïdjan, Jordanie, Albanie, Émirats arabes unis, Indonésie, Ouganda, Iran, Pakistan, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Turkménistan, Turquie, Tchad, Togo, Tunisie, Algérie, Djibouti, Arabie Saoudite, Sénégal, Soudan, Syrie, Sierra Leone, Irak, Oman, Gabon, Guyane, Guinée, Palestine, République kirghize, Qatar, Kazakhstan, Cameroun, Koweït, Liban, Libye, le Mali, Malaisie, Egypte, Maroc, Mauritanie,

Mozambique et le Yémen et des invités comme: Organisation de la Conférence islamique (OCI), Bosnie-Herzégovine ; Union interparlementaire arabe ; Union interparlementaire (UIP)

La Conférence fondatrice:

- ratifier le Statut de l'UPCI Composé de 19 articles ;

- Décider de faire de Téhéran, la capitale de la République islamique d'Iran, le siège de l'Union.

- Mise en place de ses organes suivants:

- La Conférence
- Le Conseil
- Le Comité exécutif
- Le Secrétariat général

Le Conseil de l'UPCI a élu S.E.M. Ibrahim Ahmed Auf, de l'Egypte, comme le premier Secrétaire général de l'Union. Il a servi l'Union pour deux mandats du 1er Mars 2000 au 30 Avril



2008. Le premier Secrétaire Général Adjoint était S.E. Ambassadeur Mohammad Peyrovi, de l'Iran et il a servi l'Union pour deux mandats de Mars 2001 au 31 Mars 2008.

Le 24 Mars 2008, la deuxième session extraordinaire du Conseil de l'UPCI a élu Prof. Dr. Mahmud Erol KILIÇ, de Turquie, pour succéder à M. Auf, en tant que Secrétaire général de l'UPCI. Il a été réélu pour un second mandat de 4 ans à compter du 1er Mai 2012 par la 14e session du Comité Général(Conseil) de l'UPCI, qui s'est tenue à Palembang, République d'Indonésie, les 28 - 29 Janvier 2012.

S.E. Ambassadeur Ali Asghar Mohammadi Sijani, est actuellement le Secrétaire Général Adjoint. Il a rejoint l'UPCI au 1er Avril 2008 et a été réélu pour un second mandat de 4 ans au 1er Avril 2012 par la 14e session du Comité Général de l'UPCI.

Les organes de l'Union ont joué un rôle actif en vue de réaliser les objectifs énoncés dans le Statut de l'UPCI.

La Conférence de l'UPCI s'est réunie selon les dates et lieux suivants:

1. La Conférence fondatrice (première Session) de l'UPCI tenue à Téhéran, en République Islamique d'Iran, du 15 au 17 Juin 1999.
2. La deuxième Conférence de l'UPCI, tenue à Rabat, Royaume du Maroc, les 27 -28 Septembre 2001.
3. La troisième Conférence de l'UPCI, tenue à Dakar, République du Sénégal, les 9-10 Mars 2004.
4. La quatrième Conférence de l'UPCI, tenue à Istanbul, République de la Turquie, les 12 - 13 Avril 2006.
5. La cinquième Conférence de l'UPCI, tenue au Caire - République Arabe d'Egypte 30-31 Janvier

2008.

6. La Sixième Conférence de l'UPCI, Kampala - République d'Ouganda, les 30 - 31 Janvier 2010.

7. La Première Conférence Extraordinaire de l'UPCI, Damas, République Arabe Syrienne, le 30 Juin 2010.

8. La Deuxième Conférence Extraordinaire de l'UPCI, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, le 19 Janvier 2011.

9. La Septième Conférence de l'UPCI, tenue à Palembang - République d'Indonésie, les 30- 31 Janvier 2012.

10. La huitième Conférence de l'UPCI, tenue à Khartoum - République du Soudan, les 21- 22 Janvier 2013.

11. La 9ème Conférence de l'UPCI, prévue à Téhéran, République Islamique d'Iran, les 18-19 Février 2014.

Le Comité Général de l'UPCI s'est réuni selon les dates et lieux suivants:

1. Premier Comité Général de l'UPCI, tenue à Téhéran au 17 Juin 1999.

2. Première Session Extraordinaire du Comité Général de l'UPCI, tenue à Téhéran en République Islamique d'Iran, les 28 et 29 Février 2000.

3. Deuxième Comité Général de l'UPCI, tenue au Caire, les 3-4 Juillet 2000.

4. Troisième Comité Général de l'UPCI, tenue à Rabat, Royaume du Maroc, les 25-26 Septembre 2001.

5. Quatrième Comité Général de l'UPCI, tenue à rabat, Royaume du Maroc, le 26 Septembre 2001.

6. Cinquième Comité Général de l'UPCI, tenue à Yaoundé, République du Cameroun, les 17-18

Janvier 2003.

7. Sixième Comité Général de l'UPCI, tenue à Dakar, République du Sénégal, les 7-8 Mars 2004.

8. Septième Comité Général de l'UPCI, tenue à Beyrouth, République Libanaise, les 9 -10 Février, 2005.

9. Huitième Comité Général de l'UPCI, tenue à Istanbul, République de la Turquie, les 10 - 11 Avril, 2006.

10. Neuvième Comité Général de l'UPCI, tenue à Kuala Lumpur - Malaisie, les 15 - 16 Février 2007.

11. Dixième Comité Général de l'UPCI, tenue au Caire - République Arabe d'Egypte les 27-28 Janvier 2008.

12. Deuxième Session Extraordinaire du Comité Général de l'UPCI s'est tenue à Istanbul, République

**L'UPCI
organise des
conférences
qualitatives**

de Turquie, le 23 Mars 2008.

13. Onzième Comité Général, tenue à Niamey - Niger, en 18-19 Février 2009.

14. Douzième Comité Général de l'UPCI, tenue à Kampala – Ouganda, en 28 – 29 Janvier 2010.

15. Treizième Comité Général de l'UPCI, tenue à Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, 18 Janvier 2011.

16. Quatorzième Comité Général de l'UPCI, tenue à Palembang - République d'Indonésie, 28- 29 Janvier 2012.

17. Quinzième Comité Général de l'UPCI, tenue à Khartoum - République du Soudan, 20 Janvier 2013.

18. Seizième Comité Général de l'UPCI, à Téhéran, République Islamique d'Iran le 17 Février 2014.

Le Comité exécutif a tenu (33) Réunions entre 17/6/1999 et Février 2014 dans différentes villes du monde islamique.

Avec l'avancement des travaux de l'UPCI et la multiplicité des tâches qui lui ont été confiées émanant des aspirations de l'Umma islamique.



Quatre Comités spécialisés permanents ont été constitués comme suit:

1. Comité des Affaires Politiques et des Relations Extérieures.
2. Comité des Affaires Economiques et de l'Environnement.
3. Comité des Droits de l'Homme, de la Femme et des Affaires de Famille.
4. Comité des Affaires culturelles, Juridiques et, du Dialogue des Civilisations et des Religions.

Afin de résoudre les questions indispensables, une Troïka présidentielle a été créée composée des présidents précédent, actuel et futur de la Conférence de l'UPCI.

En réponse à d'autres aspirations des musulmans et pour traiter les questions urgentes sur la scène mondiale, l'UPCI a créé des forums de discussion en dehors de ses réunions régulières. Ce sont:

- Comité permanent de la Palestine
- Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes

D'autres conférences qualificatives sont en cours de création notamment la conférence sur la Jeunesse.

Les Parlements membres ont également engagé un débat majeur pour produire une Déclaration Parlementaire Islamique. De tels débats ont abouti à la question de la création d'un Parlement Islamique.

Lesdites activités importantes avaient comme résultat la croissance du nombre des membres de l'UPCI de 44 en 1999 à 53 présentement et le nombre des Observateurs est remonté au 22.

Les membres de l'UPCI viennent de tous les continents d'Afrique, d'Asie, d'Europe et d'Amérique du Sud. Ce fait souligne la reconnaissance universelle du rôle de l'UPCI comme un acteur majeur sur la scène mondiale, et une acceptation des principes et des valeurs pour lesquelles l'UPCI est fondée, favorisant de ce fait, la compréhension universelle, la tolérance, la communication et la paix. ❖

Président de la 1ère session de la
Conférence de l'UPCI (la Conférence
Fondatrice) (Iran)

Ali Akbar Nateq Nouri



Lieu et date de naissance:
Nour, Mazandaran, en 1944.
Éducation: Baccalauréat en études
religieuses et en droit à l'Université
de Téhéran.
Fonction:
1981 - 1985: Le ministre de
l'Intérieur en Iran.
1997: Candidat à la présidence.
1992 - 2000: Président du Parlement
islamique d'Iran - et conseiller de
Son Eminence le Guide suprême de
la Révolution islamique.❖



Conférence fondatrice (PREMIERE SESSION)

La Conférence fondatrice (première session) de l'UPCI s'est tenue à Téhéran (République islamique d'Iran), du 15 au 17 Juin 1999. Elle était présidée par S.E. Sheikh Ali Akbar Nateq Nouri, Président du Parlement de la République islamique d'Iran (à l'époque). Plus de 44 présidents et chefs de délégations ont participé à cette réunion. Les discussions ont porté essentiellement sur la création de l'Union, son nom et son Statut. La Conférence fondatrice a décidé de créer l'Union avec le nom de "l'Union Parlementaire des États Membres de l'OCI", avec son siège à Téhéran,



République islamique d'Iran. Le Statut a été adopté par la majorité des participants. La Conférence a également élu les membres du Conseil ainsi que les membres du Comité Exécutif. Parallèlement à cette session, les Premières réunions du Conseil et du Comité Exécutif ont été organisées.❖

Président de la 2e Conférence de
l'UPCI (Maroc)

Abdul Wahed Radi



Né le 4 janvier 1935 à Salé,

Formation

Ecole primaire à Salé

Passe son baccalauréat à Rabat

Poursuit ses études de troisième cycle à la Sorbonne, Paris

Carrière :

Professeur de psychologie sociale à l'Université Mohamed V, Rabat

1983 - Ministre de la coopération internationale

2007 - Ministre de la justice

1959 - l'un des fondateurs de l'UNFP, devenue aujourd'hui l'Union socialiste des forces populaires

1958 à 1960 - Secrétaire général de l'Union nationale des étudiants marocains en France

L'un des fondateurs de la Confédération nord-africaine des étudiants

1962 Membre de l'Union nationale des forces populaires

Membre du Bureau politique de l'Union socialiste des forces populaires

2003 - élu premier Secrétaire adjoint de l'USFP

2008 premier Secrétaire du Parti

Fonction parlementaire:

1963 - MP

● Réélu plusieurs fois membre de la Chambre des Représentants.

● 1993: Premier Vice-Président de la Chambre.

1997 - 2002 et de 2002 à 2007: Président de la Chambre des Représentants.

Organisations internationales:

1984: Secrétaire général de l'Union Afro-arabe.

1998 - 2004: Co-Président du Forum parlementaire Euro - Med

2001 - 2003: Président du Conseil de la Choura de l'Union du Maghreb arabe.

2001 - 2004: Président de l'UPCI

Actuellement: Président de l'UIP. ❖



DEUXIEME SESSION DE LA CONFERENCE DE L'UPCI

La 2e session de la Conférence de l'UPCI s'est tenue à Rabat (Royaume du Maroc), les 27 et 28 Septembre 2001, présidée par S.E. Prof. Abdelwahad Radi, Président de la Chambre des Représentants du Royaume du Maroc. Sa Majesté Mohammed VI, Roi du Maroc, accompagné de son frère, son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid, a inauguré la deuxième session de la Conférence.

La session a été marquée par la participation de 37 Parlements Membres, comprenant 139 Délégués Parlementaires, outre les 4 Observateurs. La Conférence a procédé à l'élection des Membres du Bureau.

La Conférence a constitué deux Comités d'étude. Un Comité concernant "la lutte contre le terrorisme et son rôle dans le Dialogue des Civilisations", alors que le seconde se charge des "effets de l'application de l'accord de l'Organisation Mondiale du Commerce sur les pays en développement, notamment les pays islamiques". La Conférence a adopté les Rapports des deux Comités.

La Conférence a adopté la composition du prochain Comité Exécutif et a également approuvé la nomination des membres de la 4ème Session du Conseil de l'UPCI.

La Conférence a adopté l'échange du statut

d'Observateur entre l'Union et les instances ci-dessous: Union Parlementaire Internationale, l'Union Parlementaire Arabe, l'Union Parlementaire Africaine, l'Association des Parlements Asiatiques pour la paix, le Conseil Consultatif de l'Union du Maghreb Arabe, l'Organisation de la Coopération Islamique, la Ligue des États Arabes, l'Union Africaine (Organisation de l'Unité Africaine).

La Conférence a décidé d'accepter l'invitation de l'Assemblée Nationale de la République du Sénégal pour accueillir les travaux de la 3e Session de la Conférence de l'Union à Dakar en 2003 et en a remercié S.E. le Président de l'Assemblée Nationale.

La Conférence a adopté les règles de Procédure de la Conférence de l'UPCI, la Déclaration finale de la 2e Conférence, le Communiqué proposé par la délégation égyptienne, en réponse aux déclarations désobligeantes faites par M. Berlusconi, Premier Ministre de l'Italie où il a attaqué la civilisation arabe et islamique ; et le Rapport final de la 2e session de la Conférence de l'UPCI.

Les délégués ont récité la sourate al-Fatiha à la mémoire de l'âme des martyrs de l'Intifada bénie d'Al-Aqsa et ont publié une déclaration dans laquelle elle a rendu hommage aux héros de l'Intifada bénie d'Al Aqsa. ❖

Président de la 3^{ème} Conférence de l'UPCI (Sénégal)

Pape Diop



Lieu de naissance: Dakar, Sénégal

Carrière et vie politique:

● Chef de la direction, Soumex SA, société d'exportation de fruits de mer

1974 - Entrée au Parti démocrate sénégalais (PDS)

1992 - 1997: Trésorier général du PDS

1993: Élu à l'Assemblée nationale

1998-et 2001 Réélu à l'Assemblée

2002 - 2009: Maire de Dakar

2002 - 2007: Président de l'Assemblée nationale

2002 - En avant: Membre du Comité directeur du PDS et du Secrétariat national

2007 Nommé au Sénat

Octobre 2007, Président de Sénat❖



3^e SESSION DE LA CONFERENCE DE L'UPCI

Troisième session de la Conférence de l'UPCI tenue à Dakar (République du Sénégal), les 9 et 10 Mars 2004, a été inaugurée par S.E.M. Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal et présidée par S.E.M. Pape Diop, Président de l'Assemblée Nationale du Sénégal, avec la participation de trente-quatre Parlements Membres.

La Conférence a élu S.E. Prof. Dr. Mustafa Sait Yazicioglu, Représentant de la Grande Assemblée Nationale de Turquie en tant que premier vice-président de la Conférence pour le Groupe asiatique, S.E. Dr. Mahmoud Al Abrach, président du Conseil du peuple de la Syrie, comme Second Vice-président pour le groupe arabe et S.E.M. Abdullah Al Warthi, Représentant de la Chambre des Représentants du Maroc en tant que Rapporteur de la Conférence, comme étant les membres du Bureau.

La Conférence a approuvé le statut d'observateur du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et signé l'accord de coopération entre les deux organisations. La Conférence a constitué les trois Comités sous la présidence de Son Excellence le Rapporteur, l'un chargé de la rédaction des questions relatives aux affaires politiques, du Communiqué final et des résolutions de la Conférence; le deuxième chargé de la rédaction des résolutions relatives aux affaires économiques et le



troisième chargé des affaires culturelles.

La Conférence a approuvé par acclamation l'octroi du statut d'Observateur auprès de l'Union à la Communauté musulmane turque de Kibris.

La Conférence a également approuvé la nomination des membres du Conseil et S.E. Président Nabih Barri, Président de la Chambre des Représentants libanais, comme Président du Conseil. La Conférence a également approuvé la nomination des membres du Comité exécutif.❖

Président de la 4ème Conférence de l'UPCI (Turquie)

Bulent Arinç



Lieu et date de naissance: 25/05/1948 ville turque de Bursa .
Education:

- école secondaire à Manisa.
- Baccalauréat en droit de l'Université d'Ankara en 1970.

Expérience professionnelle

- Avocat dans la ville de Manisa
- Ministre d'État
- Vice-Premier Ministre

Vie politique:

1995: Membre de la Grande Assemblée nationale turque pour le Parti de la prospérité et député de la ville de Manisa.

Membre du Comité de la justice au Parlement.

1998: passage du Parti de la Vertu après son abolition au Parti de la prospérité, par la Cour constitutionnelle

1999: victoires aux élections législatives pour la ville de Manisa Membre du Comité des relations étrangères au Parlement.

2001: création du Parti de la justice et du développement avec Recep Tayyip Erdogan après l'abolition du Parti de la vertu par la Cour.

2002: a remporté les élections législatives.

Novembre 2002: Président de la Grande Assemblée nationale turque.

Situation matrimoniale:

Marié et père de deux fils.❖



QUATRIEME SESSION DE LA CONFERENCE DE L'UPCI

La quatrième Session de la Conférence de l'UPCI a eu lieu à Istanbul (République de Turquie), les 12 et 13 avril 2006. Elle a été inaugurée par Son Excellence Monsieur Ahmet Necdet Sezer, Président de la République de Turquie, avec la participation de 33 Parlements Membres. S.E.M. Bulent Arinç, Président de la Grande Assemblée Nationale de Turquie a présidé la réunion. La conférence a formé son Bureau.

La Conférence a formé 3 Comités sous la Présidence du Rapporteur. Le premier comité consacré à la rédaction des Affaires Politiques, des Résolutions de la Conférence et de la Déclaration d'Istanbul. Le second consacré à la rédaction des Résolutions relatives aux Affaires Economiques, le troisième est consacré aux Affaires Culturelles et Sociales.

La Conférence a élu les nouveaux membres du Conseil et S.E. Tan Sri Dato



Seri Di Raja Ramli Nagah Bin Talib, le Président du Parlement malaisien en tant que président du Conseil. Elle a également élu les membres du Comité exécutif.

La Conférence a approuvé la constitution de trois Comités Spécialisés Permanents.

La Conférence a approuvé par applaudissements, la nomination de S.E.M. Ahmed Fathi Sorour, Président de l'Assemblée du peuple de la République arabe d'Egypte en tant que Président de la cinquième session de la Conférence de l'UPCI et d'organiser la session au Caire en 2008.❖

Président de la 5ème Conférence de l'UPCI (Egypte)

Ahmed Fathi Sorour



Date de naissance: 09/07/1932

Éducation: Doctorat en droit pénal de l'Université du Caire en 1959

Maîtrise en droit comparé de l'Université du Michigan États-Unis

BA en droit de l'Université du Caire en 1953.

La vie professionnelle:

1983 - 1985: Doyen de la Faculté de droit - Université du Caire.

1985 - 1986: Recteur adjoint de l'Université du Caire.

1986 - 1990: Président du Conseil suprême des universités.

1986 - 1990: Ministre de l'Éducation.

Expériences juridiques

- Président de l'Institut de droit international en faveur des pays francophones (1994 - 2011)

- Vice-Président de l'Association internationale de droit pénal à Paris (1989 - 2011)

Activités parlementaires:

- Président de l'Union interparlementaire (1994 - 1997)

- Président de l'Union des Parlements africains (1990 - 1991)

- Président du Parlement Euro - Med (2004 - 2005)

- Président de l'Assemblée nationale égyptienne (1990 - 2011)

Expérience politique:

1990 - 2011: Membre du Bureau politique du Parti national démocratique.❖



CINQUIEME SESSION DE LA CONFERENCE DE L'UPCI

La Conférence a élu les Membres de son Bureau à savoir S.E.M. Luthfi Hassan Ishaaq, Représentant du Parlement Indonésien au poste de Vice-président pour le groupe asiatique et S.E. Hamadou Sali, Représentant du Parlement Camerounais, Vice-président pour le groupe africain. Madame Docteur, Zeinab Radwan, Vice-présidente de l'Assemblée du peuple d'Egypte a été élue Rapporteur.

La Conférence a également approuvé la résolution pour la création d'un Comité Ad Hoc pour la réforme de l'UPCI par le développement de son statut et ses règlements.

La Conférence a décidé d'approuver le Statut d'Observateur de PACIS et a demandé au Secrétaire Général de l'UPCI et au Secrétaire Général de PACIS de signer le Mémorandum d'Entente dans la salle de Conférence.



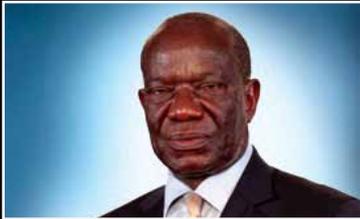
La Conférence a élu comme membres du Comité Exécutif.

La Conférence a élu S.E.M. Mahamane Ousmane, Président de l'Assemblée nationale du Niger à la Présidence de la 11e session du Conseil de l'UPCI et de l'accueillir à Niamey. Il a également approuvé la nomination des membres des 11ème et 12ème sessions du Conseil.

La Conférence a adopté le Rapport final de la 5e Session de la Conférence ainsi que la Déclaration du Caire et les 19 résolutions.❖

Président de la 6ème Conférence de l'UPCI (Ouganda)

Edward Kiwanuka Ssekandi



Date et lieu de naissance: 19/1/1943 dans le district de Masaka, en Ouganda
Education:

- Diplômé en pratique juridique, Centre de droit du développement à Kampala

- Baccalauréat en droit avec mention (LLB) de l'Université de l'Afrique de l'Est

Vie Politique:

- Membre de la Résistance nationale, Parti du Mouvement

Carrière professionnelle:

1973 - 1978: Chargé de cours, Centre de l'Ouganda de Développement du droit

1978 - 1979: Directeur par intérim du Centre de Développement du droit

1986 - 1993: Conseiller principal à la Commission d'enquête sur les violations des droits de l'homme

1994 - 1995: Délégué à l'Assemblée constituante qui a rédigé la Constitution ougandaise en 1995

24/4/2011: vice-président de l'Ouganda

Vie parlementaire:

1996: Elu au Parlement de l'Ouganda

2001 et 2006: Réélu au Parlement

1996 - 2001: vice-président du Parlement

2001 - 2011: Président du Parlement

Situation matrimoniale:

- Marié

- Passionné de sport ❖



La 6e Conférence de l'UPCI:

La 6e Conférence de l'UPCI s'est tenue à Kampala, République d'Ouganda, les 30-31 Janvier 2010. Elle a été inaugurée par S.E.M. Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République d'Ouganda et présidée par S.E.M. Edward Kiwanuka Ssekandi, Président du Parlement ougandais, avec la participation de (30) Parlements membres et 10 Observateurs.

La Conférence a décidé de la date et du lieu de la 7e Conférence de l'UPCI, en République d'Indonésie pour l'année 2012.

La Conférence les Rapports des 11e et 12e Session du Conseil de l'UPCI, les Rapports 40 Résolutions des trois Comités Spécialisés Permanents, le Rapport Final de la 6e Session de la Conférence de l'UPCI ainsi que la Déclaration de Kampala. ❖

Président de la 7ème Conférence de l'UPCI (Indonésie)

Marzuki Alie



Date et lieu de naissance: Palembang, Sumatra-Sud, sur 11/06/1955

Education:

- Maîtrise en gestion de l'Université Sriwijaya - Palembang
- Ph. D en politique de marketing de Université d'Utara, Malaisie

Carrière professionnelle:

- Fonctionnaire, Ministère des Finances
- Directeur de P.T. ciment Baturaja
- Vie politique:
- Membre du Parti Démocrate Partai
- Assemblée régionale consultative de Parti démocrate (sud de Sumatra Office), 2001 – 2003.
- Fonctionnaire du Conseil central de leadership du Parti démocrate, 2003– 2005
- Secrétaire général du Parti Démocrate Partai , 2005-2010
- 2009-2014 Président de la Chambre des Représentants ❖



La 7e Conférence de l'UPCI:

La 7e Conférence de l'UPCI s'est tenue à Palembang, République d'Indonésie, les 30-31 Janvier 2012, sous le slogan: « démocratie, justice, prospérité ». La Session inaugurale a été honorée par la présence de Son Excellence Dr. Susilo Bambang Yudh Oyono, Président de la République d'Indonésie. La cérémonie a été également marquée par la participation de 37 représentants Parlements membres de l'UPCI.

La Conférence a approuvé la requête de la Majlis du Peuple des Maldives pour son adhésion à l'UPCI, la requête du Statut d'Observateur du Front de Libération Nationale Moro, du Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation pour les Pays islamiques pour ainsi que celle de l'Union de l'Assemblée parlementaire de Biélorussie et de la



Fédération de Russie.

La Conférence a approuvé la demande du Président de la Grande Assemblée Nationale de Turquie pour la réélection de S.E. Prof. Dr. Mahmud Erol KILIÇ pour un second mandat été l'Ambassadeur Ali Asghar Mohammadi Sijani, en tant que Secrétaire Général Adjoint. ❖

Président de la 8ème Conférence de l'UPCI (Soudan)

Ahmed Ibrahim Al- Tahir



Lieu de naissance: Mazroob Région , Etat du Nord Kordofan

Qualifications académiques:

● Formation générale dans l'Etat du Nord Kordofan

● Diplômé de la Faculté de droit de l'Université de Khartoum

Expérience professionnelle:

● Avocat, ministère de la Justice.

● 1980 - 1982 Membre de l'Assemblée populaire nationale

● 1990 - 1993 Vice- gouverneur et le ministre des Finances, l'État du Darfour.

● 1993 - 1994 Chef du Comité des plaintes administratives et membre de l'Assemblée nationale

● 1994 - 1998 Conseiller présidentiel des affaires juridiques

● 1998 - 1998 Membre du Conseil de la Justice

● 1994 - 2001 Membre du Conseil supérieur de la magistrature

● 1998 - 2000 Ministre des relations fédérales

● 2000 - 2001 Conseiller présidentiel des affaires de paix

Expériences Législative et parlementaire:

● 2001 - 2005 Président de l'Assemblée nationale

● 2002 - 2004 Président de l'Union parlementaire arabe

● 2002 - 2004 Président l'Union parlementaire africaine

● 2007 Président du Comité exécutif des parlements de l'Union de l'IGAD

● 2010 - 2012 Président du Forum parlementaire des Etats des Grands Lacs

● 2005 - 2010 Réélu Président de l'Assemblée nationale

● 2010 - 2013 Président de l'Assemblée nationale ❖



La 8e Conférence de l'UPCI:

La 8e Conférence de l'UPCI a eu lieu à Khartoum, République du Soudan, les 21-22 Janvier 2013 sous le slogan: « pour une Oummah islamique unifiée, mûre et efficace ». La Session inaugurale a été honorée par la présence de Son Excellence. Ali Othman Mohamed Taha, Premier Vice-président de la République, a honoré de sa présence cette cérémonie, qui se tenait sous la présidence de S.E.M. Ahmed Ibrahim Al Tahir, Président de l'Assemblée Nationale du Soudan, avec la participation de 39 Parlements membres.

La Conférence a adopté la requête du Parlement de l'Union des Comores pour son adhésion en tant que



membre à l'UPCI.

La Conférence a adopté le Rapport de la 15 Session du Comité Général, les Rapports et 56 Résolutions des Comités Spécialisés Permanents, les Rapports de la seconde Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes, les Rapports de la 1ere et seconde réunions du Comité Permanent de la Palestine, le Rapport Final de la 8e Conférence ainsi que la Déclaration de Khartoum. ❖

L'UPCI tient une réunion de consultation

La réunion consultative de l'UPCI a eu lieu en marge de la 129^{ème} Assemblée de l'UIP, le dimanche 6 Octobre 2013 à la salle CIGG à Genève.

La réunion était présidée par S.E.M. Nabih Berri, Président de l'Assemblée Nationale libanaise avec la participation de leurs Excellences les Présidents des Parlements de: Royaume hachémite de Jordanie, Etat du Koweït, République du Liban, Royaume du Maroc et Sultanat d'Oman. Leurs Excellences les vice-présidents des Parlements de: République islamique du Pakistan et Royaume d'Arabie Saoudite.

Plus de cent cinquante membres des Parlements membres de l'UPCI ont participé à cette réunion de consultation.

Au départ, S.E. Prof Mahmud Erol Kiliç, Secrétaire général de l'UPCI a prononcé un briefing sur la réunion et a présenté un rapport sur les derniers développements et par la suite, les participants ont procédé à discuter de l'ordre du jour et des points d'urgence.

Il a été décidé que les délégations du Royaume du Maroc et de l'Etat de Palestine fassent les coordinations nécessaires pour soumettre une proposition unifiée sur le point d'urgence.

L'Audition parlementaire de cette année était intitulée : "Repenser le développement durable: en quête d'un agenda mondial transformationnel en 2015".

Il avait pour but d'intégrer les points de vue des parlementaires dans les délibérations menées à l'ONU et dans les capitales du Monde sur le développement durable après 2015, lorsque les engagements de développement seront arrivés à leur terme.

La réunion a eu lieu dans la salle de l'ECOSOC, dans le bâtiment principal du Secrétariat de l'ONU. Il a été suivi par un certain nombre de membres des Parlements dont certains Parlements membres de l'UPCI (en particulier Son Excellence Syed Hussain Bokhari Nayyer, Président du Sénat de la République islamique du Pakistan), des fonctionnaires des Nations Unies, des représentants de la communauté diplomatique des Nations Unies ainsi que des chercheurs et universitaires.

A l'ouverture, des discours de bienvenue ont été prononcés par: Hon. Abdelwahad Radi, Président de l'UIP ; S.E.M. John W. Ashe, Président de l'Assemblée générale des Nations Unies ; Son Excellence M. Néstor Osorio Président de l'ECOSOC. Et le message de Son Excellence le Secrétaire général des Nations Unies à l'Audition parlementaire annuelle de l'Union Interparlementaire a également été prononcé.

Au cours des séances de travail, les participants ont été informés des résultats de la 128^{ème} Assemblée tenue à Quito ainsi que du rapport du Secrétaire général de l'ONU et d'autres questions importantes. ❖



Nouvelles élections et réélections des Présidents des Parlements membres de l'UPCI:

Les derniers mois ont été témoins de l'élection de nouveaux Présidents des Parlements Membres, alors que d'autres ont été réélus:

- 12 Juin 2013, élection de S.E.M. Marcel Niat Njifenji, comme Président du Sénat du Cameroun.
- 24 Juin 2013, réélection de S.E.M. Tan Sri Pandikar Amin Haji Mulia, en tant que Président de la Chambre des Représentants de la Malaisie.
- 25 Juin 2013, élection de S.E.M. Nouri Abu-Sahmayn, en tant que Président du Congrès général national Libyen.
- 1er Juillet 2013, réélection de S.E.M. Mohamed Bin Mubarak Al-Khulaifi en tant que Président du Conseil Consultatif du Qatar.
- 2 Juillet 2013, réélection de S.E.M. Cemil Çiçek en tant que Président de la Grande Assemblée Nationale de Turquie.
- 6 Août 2013, élection de S.E.M. Marzouq Ali M. Al-Ghanim en tant que Président de l'Assemblée nationale du Koweït.
- 2 Septembre 2013, l'élection de S.E.M. Dama Dramani en tant que Président de l'Assemblée Nationale du Togo.
- 10 Septembre 2013, l'élection de S.E.M. Ilir Meta en tant que Président du Parlement de l'Albanie.
- 16 Octobre 2013, l'élection de S.E.M. Kassym - Jomart Tokayev comme Président du Sénat du Kazakhstan.
- 25 Octobre 2013, l'élection de S.E.M. Abdur Rauf - Rawabdeh comme Président du Sénat Jordanien.
- 3 Novembre 2013, l'élection de S.E.M. Atef Tarawneh comme Président de la Chambre des Représentants Jordanienne.
- 5 Novembre 2013, l'élection de S.E.M. Cavayé Yeguié Djibril en tant que Président de l'Assemblée Nationale du Cameroun.
- 11 Décembre 2013, l'élection de S.E.M. Alfatih Izz Alden Almansour en tant que Président de l'Assemblée nationale du Soudan.
- 7 Janvier 2014, réélection de S.E. Mme. Akja Tajjiyewna Nurberdiyewa comme Président de l'Assemblée du Turkménistan.



AFGHANISTAN: Au début de la séance plénière de la Chambre, le deuxième vice-président, Dr Mohammed Saleh Seljoqi et les députés ont félicité les Afghans, en

particulier l'équipe nationale de football du pays pour recevoir le prix fair-play de 2013 par la Fédération internationale de football.

Puis, ils ont eu des discussions sur la sécurité des élections, l'abus par les fonctionnaires de l'Etat de la concurrence des compagnies de construction, dénonçant un groupe étranger nommé 200 à venir en Afghanistan pour chasser les oiseaux.

En outre, un certain nombre de députés ont souligné leur préoccupation au sujet du retard dans la signature de l'accord de sécurité et ont critiqué le silence de l'Assemblée nationale concernant cette question importante. Selon leurs compétences ils ont abordé cette question précisant qu'ils ne devaient pas rester impartiaux et il n'y avait aucune raison logique pour le Président pour ne pas signer l'accord de sécurité, vu que cette question aura un impact majeur sur les élections à venir.

 **IRAN:** Le Président du Parlement iranien, Dr. Ali Larijani, a appelé à l'élargissement de la coopération et du dialogue entre l'Iran et les pays européens comme un facteur contribuant à la stabilité du Moyen-Orient.

«La coopération entre l'Iran et les pays européens peut être bénéfique pour rétablir la sécurité et la paix dans les circonstances délicates actuelles dans la région», a déclaré M. Larijani lors d'une réunion avec Tarja Cronberg, Chef d'une délégation du Parlement européen en visite à Téhéran.

Dr. Larijani a également appelé à des relations interparlementaires entre l'Iran et l'Europe comme un moyen de promouvoir la coopération dans différents domaines.

Le Président du Parlement iranien a souligné l'importance de la poursuite du dialogue entre l'Iran et l'Europe sur les questions des droits de l'Homme pour la création de compréhension mutuelle et le règlement des malentendus.

Dr. Larijani a critiqué la tentative visant à politiser la question des droits de l'Homme, précisant qu'elle est essentiellement un problème social lié à la vie des peuples. C'est une énorme erreur de mélanger cette question avec des objectifs politiques.

 **JORDANIE:** Le Secrétariat Général de l'UPCI a envoyé à tous les Parlements membres le Communiqué publié par la Chambre des Représentants de la Jordanie dans lequel elle condamne l'authentification par Knesset israélien du Plan Praver-Begin dans Negev en Palestine occupée. Ledit plan permet aux autorités de l'occupation de confisquer 85000 hectares des territoires de Negev et d'expulser 40000 palestiniens vivant dans presque 36 villages de cette région.

La Chambre des Représentants jordanienne appelle les Parlements membres à condamner le plan et mettre pression sur Israël d'y renoncer et de ne pas le mettre en œuvre.

 **KOWEÏT:** Le Comité sur la Défense et les Affaires intérieures a examiné trois projets de loi sur le nombre de personnes qui peuvent obtenir la nationalité koweïtienne en 2014.

La première proposition prévoit que le nombre accordé pour la

citoyenneté au cours de l'année en cours ne devrait pas être inférieur à cinq mille personnes, tandis que la seconde proposition prévoit que le membre ne doit pas être inférieur à quatre mille, qui était semblable à la troisième proposition.

Le Comité a également examiné un projet de loi relative à l'ajout d'un nouvel article à la loi n° 32 de l'année 1967 relative à l'armée, qui stipule le renouvellement du contrat pour faire du bénévolat pour les citoyens du Conseil de coopération du Golfe des États arabes et aux apatrides jusqu'à l'âge de 65 ans.



MALDIVES: La mission exploratoire de l'UE, a visité les Maldives pour superviser les besoins de la Mission d'observation de l'UE au cours des prochaines élections législatives, sur l'invitation du Président du Parlement, Abdulla Shahid.

La mission comprenait: le Bureau des élections, le Service européen d'action extérieure, Bureau des Fonctionnaires pour les Maldives, le Gestionnaire des tâches (Service de la Commission européenne pour les mécanismes de la politique étrangère) et des Experts en élections / juridique, experts en logistique et expert en sécurité.

Président du Parlement, Abdulla Shahid a souligné l'importance du rôle des partenaires au développement des Maldives comme l'Union européenne, dans la surveillance des élections précédentes aux Maldives, et a exprimé sa confiance que cette année également il y aura des élections libres, justes et pacifiques.



OMAN: Le Secrétaire général de l'UPCI, Prof Dr. Mahmud Erol Kiliç a exprimé sa tristesse et son chagrin profond du décès du père de S.E. Cheikh Khalid bin Hilal Al-Maawali, Président du Majlis A'Shura du Sultanat d'Oman. Dans son message de condoléances, le Secrétaire général a prié Allah pour couvrir le cher défunt de Sa miséricorde.

Le Majlis A'Shura du Sultanat d'Oman a annoncé, dans un message, le décès du père de S.E. Cheikh Khalid bin Hilal Al-Maawali, le président du Majlis. Selon la demande du Majlis Oman, le Secrétariat général de l'UPCI a envoyé le message à tous les Parlements membres.



SUDAN: S.E. Dr Fatih Izzeddin, Président de l'Assemblée nationale a été informé sur les travaux de l'organisation d'Appel islamique. Il a souligné l'importance de l'appel comme le slogan de l'action de l'Etat et la responsabilité de la société dans son ensemble. Il a également souligné le soutien de l'Assemblée nationale à l'Appel islamique dans ses efforts visant à renforcer les valeurs islamiques à tous les niveaux de l'Etat. Cette déclaration a été faite lors de la réunion, le Président et le Dr Abdullah Mohammed Sayed Ahmed, président du conseil d'administration de l'Organisation. Dr Izzeddin a été informé de la nature du travail et des contraintes qui font face à l'organisation. Dr Sayed Ahmed a présenté au président un certain nombre de rapports préparés par l'Appel islamique et a demandé l'appui de l'Assemblée nationale à l'Organisation afin de compléter son infrastructure, exigeant le soutien par la Zakat et le ministère des Finances. ❖

Le Secrétaire général de l'UPCI participe au Congrès sur l'Environnement à Saint-Petersbourg

S.E. le Secrétaire Général de l'UPCI, Prof. Dr. Mahmud Erol KILIÇ a participé aux travaux du VI Congrès de Nevsky sur l'écologie internationale qui s'est tenu à Saint-Petersbourg, Fédération de Russie, les 21-22 Mai 2013.

Le thème du congrès était "Conscience de l'environnement en tant qu'outil aux solutions environnementales". Le Congrès a été organisé par l'Assemblée interparlementaire des Etats membres de l'EIC et le Conseil de la Fédération de

Russie. L'événement a été suivi par les Chefs des Parlements et Gouvernements, des universitaires, des représentants d'organisations internationales, d'entreprises, d'universités, de centres de recherche industriels et de médias. ❖

Le Secrétaire Général de l'UPCI participe à la Réunion APM

S.E. le Secrétaire Général de l'UPCI, Prof. Dr. Mahmud Erol KILIÇ a participé aux travaux de la Réunion de haut niveau de l'APM sur le commerce et l'investigation en Méditerranée sous le thème: "Le commerce au service de la croissance dans la région méditerranéenne".

La réunion était organisée conjointement par l'APM, UNECE et UNCTAD. Elle s'est tenue à Genève, en Suisse, les 30-31 Mai 2013. ❖

Le Secrétaire général de l'UPCI participe à la Réunion de TURKPA

S.E. le Secrétaire Général de l'UPCI, Dr. Mahmud Erol KILIÇ a participé à la 4ème session plénière de TURKPA tenue à Ankara, République de Turquie, les 10-12 Juin 2013. Dans la lettre d'invitation adressée au Secrétaire général, il a été indiqué que TURKPA attache une importance particulière à la coopération avec l'UPCI. ❖

S.E. Prof. Dr Mahmud Erol KILIÇ, Secrétaire Général de l'UPCI a participé à la 22e Session annuelle de l'AP-OSCE

S.E. Prof. Dr Mahmud Erol KILIÇ, Secrétaire Général de l'UPCI a participé à la 22e Session annuelle de l'Assemblée Parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (AP-OSCE), tenue à Istanbul, le 29 Juin 2013.

Lors de cette Session, le Secrétaire Général a rencontré M. Spencer Oliver, Secrétaire Général de l'Assemblée Parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe et ils ont discuté des voies de la coopération mutuelle entre les deux Organisations. ❖



La PABSEC a décerné le Secrétaire Général d'une médaille



La PABSEC a décerné le Secrétaire Général de l'UPCI, Prof. Dr. Mahmud Erol KILIÇ d'une médaille pour ses efforts visant à promouvoir la coopération entre l'UPCI et PABSEC.

La célébration a eu lieu à l'occasion du 20e anniversaire de la création de l'Assemblée Parlementaire de la Coopération Economique de la Mer Noire, lors des travaux de la 41e Assemblée Générale de PABSEC tenue à Sofia en République de Bulgarie, les 9-11 Juillet 2013.

Au cours d'une cérémonie offerte par S.E.M. Mihail MIKOV, Président de l'Assemblée Nationale de la République de Bulgarie, Son Excellence Prof. Dr. Mahmud Erol KILIÇ, Secrétaire Général de l'UPCI a été récompensé d'une médaille pour ses efforts visant à promouvoir la coopération entre les deux Organisations. ❖



Le Secrétaire général de l'UPCI participe à la 36e Conférence de l'Union Parlementaire Africaine

En réponse à une invitation adressée par l'Union Parlementaire Africaine (UPA), Son Excellence le Secrétaire général de l'UPCI, Prof Dr. Mahmud Erol KILIÇ a participé aux travaux de la 36e session de la Conférence UPA qui s'est tenue à Libreville, République du Gabon, les 7-8 Novembre 2013.

Lors de cette rencontre, Son Excellence a prononcé un discours précisant le rôle des Parlements et des citoyens pour mettre fin à toute forme de conflits armés en Afrique, ainsi que la promotion des investissements dans le secteur agricole afin de parvenir à la sécurité alimentaire en Afrique.

Son Excellence était accompagnée par S.E. Ambassadeur Siddig Yousif Abu Agla, Directeur de Cabinet. ❖



Secrétaire Général à la Réunion des Parlements du Conseil de Coopération du Golf:

Sur l'aimable invitation de Son Excellence M. Marzouk Ali Al-Ghanim, Président de l'Assemblée nationale du Koweït, Son Excellence Prof. Dr. Mahmud Erol KILIÇ, Secrétaire Général de l'UPCI accompagné par S.E. Amb. Mohammadi Sijani, Secrétaire Général Adjoint de l'UPCI, a participé à la septième réunion des Présidents de Parlements des États du Conseil de Coopération du Golfe (CCG) qui s'est tenue sous le haut patronage et en présence de Son Altesse l'Émir du Koweït, les 24-25 Novembre 2013.

La cérémonie d'ouverture a eu lieu le dimanche 24 Novembre à l'Hôtel Sheraton de Koweït, et a été suivie par Son Altesse l'Émir cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah. La cérémonie a été également assistée par Son Altesse le Prince héritier Cheikh Nawaf Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah ; Président de l'Assemblée Nationale, S.E.M. Marzouq Ali Al-Ghanim, ainsi qu'un certain nombre de hauts fonctionnaires de l'Etat du Koweït.

A l'ouverture de la cérémonie des discours ont été prononcés par: Son Excellence M. Khalifa bin Ahmed Al Dhahrani, Président du Conseil des Représentants de Bahreïn, Son Excellence M. Ahmad Mohammad Al-Jerwan, Président du Parlement arabe (AP), Son Excellence M. Abdullatif bin Rashid Al Zayyani, Secrétaire général du GCC et son Excellence M. Marzouk Ali Al-Ghanim, Président de l'Assemblée nationale de l'Etat du Koweït.

Les sessions se sont déroulées dans une ambiance conviviale et les participants ont discuté du thème de l'intégration économique entre

les pays du CCG et ont décidé de tenir une conférence sur cette question au cours de l'année 2014 au Koweït et de soumettre ses résultats à la huitième réunion ordinaire prévue à Doha en 2014.

En ce qui concerne l'action arabe commune, le Koweït a décidé d'organiser une conférence d'urgence de l'Union parlementaire arabe pour discuter les excès et les violations commises par les forces d'occupation sionistes contre la mosquée Al-Aqsa, prévue en Janvier 2014 pour soutenir la voix arabe dénonçant les pratiques sionistes en cours contre la mosquée d'Al-Aqsa.

Les participants à la conférence ont également approuvé la poursuite des contacts établis par l'Assemblée Nationale du Koweït concernant la visite d'une délégation des assemblées législatives au Congrès des États-Unis au cours de l'année 2014.

A la fin de la réunion, Leurs Excellences Messieurs les Chefs des Assemblées législatives ont adressés deux motions de remerciements et d'appréciation à Son Altesse Cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Emir du Koweït ; et au prince héritier, Son Altesse Cheikh Nawaf Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, pour avoir accueilli la réunion et pour l'accueil chaleureux, l'hospitalité et l'excellente préparation et l'organisation. Les participants à la conférence ont également exprimé leurs remerciements et leur gratitude à l'Assemblée Nationale du Koweït, conduite par Son Excellence M. Marzouk Ali-Ghanim, pour sa généreuse hospitalité et l'accueil chaleureux. ❖

Secrétaire Général participe à la Réunion de l'APA

S.E. le Secrétaire Général de l'UPCI, Prof. Dr. Mahmud Erol KILIÇ, accompagné par S.E. le Secrétaire Général Adjoint, a participé aux travaux de la 6e session plénière de l'Assemblée Parlementaire Asiatique (APA) qui s'est tenue à Islamabad, République islamique du Pakistan, les 8-11 Décembre 2013. La session a examiné les questions majeures auxquelles fait face le continent asiatique.

Dans son discours, le Secrétaire général a souligné que l'UPCI

traite les mêmes questions internationales, en particulier celles relatives à l'établissement de la sécurité et de la paix, la lutte contre le terrorisme sous l'égide des Nations Unies, l'impact de la mondialisation sur les économies des pays en développement ; l'importance de la coopération parlementaire pour faire face aux catastrophes naturelles; prêter attention aux questions de l'environnement et les exigences du développement durable. ❖

Secrétaire général participe à la réunion de la PABSEC

Suite à l'aimable invitation de S.E.M. Secrétaire Général de l'Assemblée Parlementaire de la Coopération Economique de la Mer Noire (PABSEC), S.E. Prof. Dr. Mahmud Erol KILIÇ, Secrétaire Général de l'UPCI, a pris part aux travaux de la 42e Assemblée Générale de la PABSEC tenue à Tbilissi, République de la Géorgie.

Lors de la Séance plénière, S.E.M. Prof. Dr. KILIÇ, Secrétaire Général de l'UPCI a prononcé un discours dans lequel il a remercié le Parlement géorgien et le Secrétaire Général de la PABSEC pour leur invitation, l'accueil chaleureux et l'hospitalité. Dans son discours Son Excellence a mis en exergue quelques thèmes majeurs de l'Agenda tels que: Perspectives du développement agricole et rural dans les régions membres ; le changement climatique global: Causes, Effets et conséquences éventuelles ; Rôle des Organisations dans le renforcement de la coopération dans les régions membres, défis et perspectives. Son Excellence a souligné que ses thèmes font également parties des préoccupations de l'UPCI et en revanche, les Conférences de l'UPCI ont adopté des résolutions sur ces thèmes.



Son Excellence a également précisé que trois parlements sur 12 parlements des États membres de la PABSEC sont membres de l'UPCI, ce qui aide les deux Organisations - ensemble - de trouver un moyen pour "Relier les itinéraires culturels et touristiques dans les pays membres de nos deux Organisations", comme étant un autre point des thèmes de la réunion. ❖

Le Secrétaire général félicite le nouveau Secrétaire Général de l'OCI



Prof. Dr. Mahmud Erol KILIÇ a-t-il présenté ses meilleures félicitations et ses sincères souhaits à S.E.M. Iyad Medani à l'occasion de sa prise de fonction en tant que Secrétaire Général de l'OCI.

Dans le message envoyé à cette occasion, le Secrétaire Général a souligné la nécessité de la consolidation de la promotion de la coopération déjà existante entre l'OCI et l'UPCI pour atteindre les nobles objectifs de la Ummah Islamique glorieuse.

D'autre part, le Secrétaire Général de l'UPCI, S.E. prof. Mahmud Erol KILIÇ a salué les réussites réalisées sous le leadership de S.E. Dr. Ikmeldin Ihsanuglu. Prof. KILIÇ a qualifié ces réussites de très importantes et efficaces pour le monde musulman à l'échelle régionale et internationale.

Dans une lettre adressée à Dr. Ihsanuglu et en réponse à son message à l'occasion de l'expiration de son mandat en tant que Secrétaire Général de l'OCI, Prof. KILIÇ a souligné les succès couronnés par les efforts de Dr. Ihsanuglu dans le but de consolider la coopération et le respect mutuels entre l'OCI et d'autres organisations régionales et internationales. Il a précisé que le Secrétariat Général de l'UPCI se souviendra toujours avec appréciation, de la coopération constructive entre l'OCI et l'UPCI pour servir les initiatives de la glorieuse Ummah Islamique pour atteindre la paix, la stabilité et le développement durable. ❖

Brochure de l'UPCI: Informations en bref

La brochure de l'UPCI est une rubrique régulière des publications du Département du média de l'UPCI.

Dans ce numéro, la référence est faite aux progrès réalisés par l'UPCI depuis sa conférence fondatrice, tenue à Téhéran, le 17 Juin 1999 jusqu'à la 9e Conférence de l'UPCI. Le fait poignant soulignant ce progrès, réside dans le fait que le nombre des membres de l'UPCI ont dépassé de 44 à 53 avec une augmentation du nombre d'observateurs à savoir du 14 au 22. Parmi les raisons qui ont favorisé ce progrès,

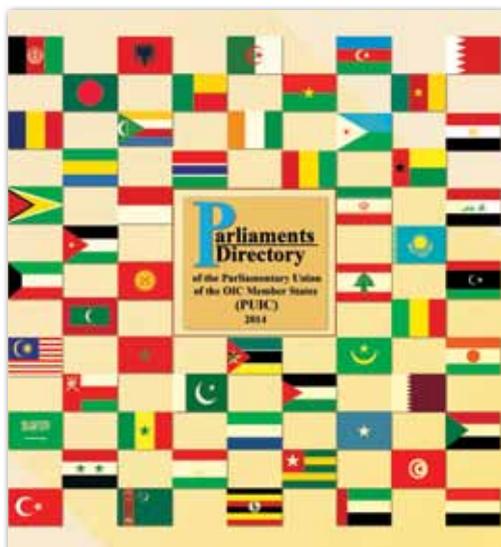


nous pouvons citer la diversité dans les domaines géographique, économique et culture reflétant l'acceptation de l'Union

par le monde entier.

Elle fait également référence à la publication récente du cinquième répertoire parlementaire. Elle contient également des informations sur la nouvelle conception du site web de l'UPCI, l'adresse postale et l'adresse électronique. Par sa nature même, la brochure doit être brève, instructive, claire et colorée. Certains lecteurs pourraient souhaiter conserver toutes les éditions de référence de l'UPCI facilement accessible. ❖

Répertoire Parlementaire



La réponse positive et l'enthousiasme avec lequel le premier, seconde, troisième et quatrième numéros du répertoire ont été reçus, a incité le Département de média de l'UPCI à finaliser et produire sa sixième édition. Comme son prédécesseur, le nouveau numéro comprend des informations utiles et nécessaires sur nos parlements membres: structures, organisation juridique, adhésions, présidences ainsi que les adresses, numéros de fax, e-mail et sites web. L'édition comporte également des informations sur les observateurs à l'UPCI ainsi que les Parlements des Etats musulmans qui ne sont pas encore membres de l'UPCI. Nous sollicitons des commentaires et observations de nos lecteurs, afin de produire de meilleurs répertoires dans l'avenir. ❖

Rédaction

Rédacteur en Chef:

Amb. Mohammadi Sijani

Principaux Rédacteurs:

Amb. Siddiq Yousif

ABUAGLA

Ibrahim Ahmed DIRAR

Directrices

de la Rédaction:

Sharareh FATHIZADEH

Tamila KARIMPOUR

Address:

34, Pesyan St. Moghadas

Ardabili,

Za'afaraniyeh - Tehran -

Iran

Tel: +9821 22418860-1-2

Fax: +9821 22418858-59

Email: puic@puic.org

Site: www.puic.org